

# Pèlerinage à LALOUVESC



**Sur les pas de  
Saint François Régis**



**avec le Frère Xavier ROBERT (jésuite)**

**Samedi 21 mai 2022**

# PELERINAGE A LALOUVESC

**Samedi 21 mai 2022 (1 jour)**

Accompagnement : Frère Xavier ROBERT (jésuite)

Lalouvesc est un charmant village de 400 habitants situé au nord de l'Ardèche. Sur un col à 1080m d'altitude, dans le Haut-Vivarais : sa vue panoramique s'étend entre Alpes et Cévennes. Un centre de pèlerinage s'y est développé autour de deux figures de l'Eglise : St François Régis, « le marcheur de Dieu » et Sainte Thérèse Couderc, qui reposent dans ce même village.



**Un saint : Jean-François Régis (1597-1640)**

Né à Foncouverte, dans l'Aude, en 1597. Il entra chez les Jésuites en 1616 et fut ordonné prêtre en 1630. Pendant les dix ans qui lui restaient à vivre, il prêcha dans les provinces du Velay, du Vivarais et du Forez. Il secourait les pauvres de ces régions dévastées par les guerres de religion. Il mourut d'épuisement, au village de Lalouvesc, le 31 décembre 1640 où il fut enterré. Depuis, de nombreux pèlerins se retrouvent autour du tombeau de « l'apôtre du Velay et du Vivarais ».



**Une sainte : Thérèse Couderc (1805-1885)**

Elle fonda la Congrégation des Sœurs du Cénacle en 1826 où, selon la méthode de Saint Ignace, les femmes s'exercent à la méditation. L'œuvre, née du pèlerinage est aujourd'hui mondiale.



**Inscription :** [avant le 15 avril 2022](#)

- sur notre plateforme d'inscription, via notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>
- auprès de la Direction des Pèlerinages les jours d'ouvertures ci-dessous.

**Formalité :** Pass vaccinal pour les personnes de + 16 ans  
Pass sanitaire pour les 12-15 ans

**Organisation :** DIRECTION DES PELERINAGES, 1 rue Hector Berlioz – CS 13061, 42030 SAINT-ETIENNE Cedex 2 / Mardi et jeudi de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 17h00 / Tel : 04.77.59.30.10 / Courriel : [pelerinages@diocese-saintetienne.fr](mailto:pelerinages@diocese-saintetienne.fr) - Agrément tourisme n°IM042110011

---

## PROGRAMME

Jour 1 : samedi 21 mai 2022

**Matin :** Départ du diocèse en car grand tourisme. Plusieurs points de ramassage sont prévus sur l'itinéraire du car : Andrèzieux Bouthéon - Saint-Etienne la Terrasse - Saint-Etienne Evêché – La Ricamarie – Le Chambon Feugerolles - Firminy

Trajet par route départementale en direction de la Haute-Loire, traversée de la forêt de Taillard pour une arrivée au sanctuaire de Lalouvesc vers 9h30.

**2 propositions sur la journée (à choisir à l'inscription) :**

**1<sup>ère</sup> proposition :** Dépose avant d'arriver à Lalouvesc pour journée de marche, temps de prières et de partage. **Pique-nique tiré du sac.** Poursuite de la marche (entre 2 et 3 heures de marche/journée). Les jeunes pourront être accueillis sur un temps de marche différent.

## 2<sup>ème</sup> proposition :

Accueil par la communauté jésuite pour une découverte des lieux du pèlerinage :  
Visite de la basilique Saint-Régis et de sa crypte : 16 vitraux relatent les événements principaux de la vie de Saint-François Régis. **Pique-nique tiré du sac**. Découverte de la chapelle Saint-Ignace, le parc des pèlerins. Marche jusqu'à la Fontaine (15' aller-retour) et visite de la maison de Sainte-Thérèse Couderc.

**17h00 – Rassemblement des 2 groupes pour célébration à la basilique**. Reprise du car vers 18h00 pour trajet retour sur notre diocèse.

Le programme indiqué peut subir des modifications en fonction des impératifs locaux.

---

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients. Les conditions générales de participation sont à télécharger sur notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>

---

### **PRIX par personne : 35 € pour un groupe minimum de 35 personnes**

En dessous de 35 personnes, le prix sera réévalué.

Si le nombre de 20 personnes n'est pas atteint à la date limite d'inscription, la Direction des Pèlerinages sera obligée d'annuler le pèlerinage.

**Ce prix comprend** : le transport en car grand tourisme, les droits d'entrée sur les sites et offrandes aux intervenants, les assurances « annulation, assistance, rapatriement », les frais généraux.

**Ce prix ne comprend pas** : toutes les dépenses à caractère personnelle, toutes prestations non mentionnées dans ce prix comprend ci-dessus.

Règlements acceptés : chèques, chèques-vacances, virement bancaire, espèces.

### **CONDITIONS D'ANNULATION par le participant**

L'**assurance Annulation** est incluse dans le prix du pèlerinage. Elle prend en charge les frais occasionnés par l'annulation pour toute raison médicale ou autre cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux, le décès des ascendants et descendants...) dès l'inscription et jusqu'au jour du départ.

**En cas d'annulation**, avertir rapidement la Direction des Pèlerinages par téléphone, par mail ou par courrier. Une déclaration écrite doit ensuite être faite par le participant qui annule, sous 8 jours (cachet de la Poste faisant foi), accompagnée des pièces justificatives (attestation médicale ou toute autre pièce justifiant l'annulation que ce soit pour accident, ou cas de force majeure).

Le remboursement sera effectué dès réception du justificatif d'annulation. Frais de dossiers retenus : 15 €

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette garantie annulation. Les frais retenus sont :

Plus de 31 jours avant le départ, minimum 40 € (frais dossiers)

Entre 30 et 20 jours avant le départ, 30% du montant total du voyage

Entre 19 et 7 jours avant le départ, 60 % du montant total du voyage

Entre 6 et 2 jours avant le départ, 80 % du montant total du voyage

Moins de 2 jours avant le départ, 100 % du montant total du voyage

Tout pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.